

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE DANSE TRADITIONNELLE

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2015
2015
GOURIN

Kampionad Breizh
an dañsoù mod kozh

RÈGLEMENT / Reolennoù



ARTICLE I ORGANISATEUR

Le championnat de Bretagne de danse traditionnelle est organisé par la Confédération War' L Leur et la Fédération War' L Leur Mor Bihan avec le soutien des autres Fédérations et en partenariat avec le comité de Gourin.



ARTICLE II LISTE DES CONCOURS QUALIFICATIFS

Les concours cités ci-dessous sont qualificatifs pour la finale du championnat de Bretagne de danse traditionnelle. Ils ont été choisis car ils sont vitrine de leur terroir autour d'une ou de ses danses fétiches.

Département des Côtes d'Armor

- **Rond de Loudéac**, Mûr de Bretagne, concours de la ronde
- **Dañs Plin**, Bourbriac, festival du Danouët
- **Dañs Fisel**, Rostrenen, la Fiselerie

Département du Finistère

- **Gavotte de l'Aven**, Querrien, Fêtes des repasseuses War' L Leur Penn Ar Bed.
- **Gavottes des montagnes**, Hanvec / Menez Meur, War' L leur Penn Ar Bed.
- **Gavotte Bas Léon**, Landerneau, Festival Kann al loar.
- **Gavottes bigoudennes**, Pont l'Abbé, Fête des Brodeuses, War' L Leur Penn Ar Bed
- **Gavotte glazig**, Quimper, Festival Le Cornouaille, War' L Leur Penn Ar Bed.
- **Gavotte du Cap**, Pont-Croix, Festival Mouezh Ar Gelted, War' L Leur Penn Ar Bed.

Département d'Ille et Vilaine

- **Avant-Deux de Bazouges**, Monterfil, La gallésie en fête.

Département de Loire Atlantique

- **Rond Paludier**, Batz-sur-Mer, Assemblée du Bourg-de-Batz.
- **Avant-Deux de Travers**, Orvault, Centre Culturel Breton d'Orvault

Département du Morbihan

- **Tous terroirs**, Gourin, Championnat de musique et danse de Bretagne
- **Kas a-barzh**, Larmor-Plage, cercle Boked er Lann.
- **Laridés**, Plescop, Roué Waroc'h.
- **Laridés Pontyviens**, Pontivy, Kerlenn Pondi.
- **Dañs Pourlet**, Bubry, Bugale Melrand.



ARTICLE III QUALIFICATION DES PARTICIPANTS

Les participants à la finale du championnat de Bretagne de danse traditionnelle à Gourin doivent être qualifiés dans au moins un des concours cités ci-dessus. Le nombre de danseurs qualifiés varie en fonction du nombre total d'inscrits lors du concours. 2 tranches ont été décidées pour l'ensemble des concours :

- Jusqu'à 15 participants hommes dans l'ensemble du concours : 2 qualifiés Hommes
- Jusqu'à 15 participantes : 2 qualifiées Femmes
- Jusqu'à 15 couples participants : 2 couples qualifiés
- Plus de 15 participants hommes : 3 hommes qualifiés
- Plus de 15 participants femmes : 3 femmes qualifiées
- Plus de 15 participants couples : 3 couples qualifiés

Ces quotas sont un maximum. Le jury du concours sélectif se réserve le droit de qualifier moins de danseurs en fonction de leur qualité de danse.

Les organisateurs du championnat de danse traditionnelle n'interviennent pas dans le mode de fonctionnement des concours qualificatifs.

Les concours ayant des tranches d'âge de mineurs ne sont pas sélectifs.



ARTICLE IV TIRAGE AU SORT DES DANSES

Pour cette finale, la complexité de représenter toutes les danses le jour même a amené les organisateurs à devoir organiser un tirage au sort. Celui-ci aura lieu chaque année au printemps lors d'une conférence de presse à Gourin.

Les danses tirées au sort l'année précédente ne peuvent être tirées l'année suivante.

Voici les 4 chapeaux :

Chapeau N°1

Rond de Loudéac, Rond Paludier,
Avant-Deux de Bazouges, Avant-Deux de Travers

Chapeau N°2

Dañs Plin , Gavotte Dardoup, Dañs Fisel

Chapeau N°3

Dañs Pourlet, Kas a barzh mod Carnac, Laridés Pontyviens, Laridés

Chapeau N°4

Gavotte Glazig mod Landudal, Gavotte de l'Aven mod Pont Aven,
Gavotte du Bas Léon mod Plouarzel, Gavotte du Cap, Gavottes bigoudennes



ARTICLE V LE JURY

Pour les quatre danses tirées au sort, le jury sera constitué de 5 juges du terroir reconnus, proposés par le concours qualificatif et validés par la commission du championnat de danse traditionnelle. Un membre de la commission sera présent en tant que secrétaire lors de chaque délibération de chaque jury. Celui-ci n'interviendra pas dans les débats.



ARTICLE VI ORGANISATION

Tout au long du championnat, toute personne intéressée pourra communiquer par mail avec la commission organisatrice à l'adresse suivante: danseurs.gourin@gmail.com

La grande finale du championnat se déroulera le samedi 5 septembre 2015 sur le site de Tronjoly à Gourin.

Les résultats seront proclamés le jour même.



ARTICLE VII DÉROULEMENT DE LA GRANDE FINALE

La finale du championnat se déroule en deux parties : 4 poules et une grande finale.

Les suites complètes ne seront pas présentées lors des poules (Par exemple : ronde de Loudéac sans le bal et la riqueniée) mais simplement lors de la finale.

Tous les danseurs qualifiés participent au premier tour, constitué des 4 danses tirées au sort.

Les danseurs qualifiés en couple danseront toutes les danses ensemble. Pour les danseurs qualifiés dans une danse individuelle (exemple: gavotte des montagnes) ou en cas d'absence du partenaire, il faut prévoir un nouveau partenaire (qualifié ou non dans un autre concours). Le partenaire choisi non qualifié ne sera pas classé.

La qualification à la grande finale se fait par classement : Chaque juge-terroir classera les meilleurs danseurs des différentes poules. Suite à ce classement pour chacune des quatre danses, l'ensemble des jury-terroir qualifiera entre 8 et 16 danseurs, danseuses ou couples en tenant compte des contraintes de la danse (un multiple de 4).

Le classement final est réalisé par points :

Chaque juge terroir classe les 5 premiers de chaque finale homme et femme. Les points attribués sont pour le :

1^{er} > 25 points - 2^e > 19 points - 3^e > 15 points - 4^e > 12 points - 5^e > 10 points.

Tous les autres danseurs sélectionnés au 2^e tour final ont 5 points .

Les danseurs participants aux finales obtiennent des Bonus : 4 participations à des finales : 10 points, 3 participations : 6 points, 2 finales : 3 points, 1 finale : 0



ARTICLE VIII CHAMPIONS

Le champion est celui qui a le plus de points. S'il y a un ex æquo, le champion est le danseur qui a été qualifié dans le plus grand nombre de finales. En cas d'ex-æquo et si les trois premiers n'ont pas été départagés à l'issue du comptage des points, les présidents de chaque jury de chaque terroir se réunissent.

Les trois premiers lauréats se verront remettre un trophée et le champion un grand trophée remis en jeu chaque année.

Le champion homme et le champion femme seront automatiquement qualifiés pour l'année suivante.

ARTICLE IX

Les décisions prises par le Jury sont sans appel.

Chaque participant s'engage à respecter l'ensemble du règlement. La commission du championnat de danse traditionnelle est seule habilitée et a toute latitude pour modifier l'organisation de ce championnat.

Chaque danseur autorise expressément les organisateurs à faire usage des vidéos et photos prises lors de la finale sans contrepartie financière.

Confédération
& Fédérations
WAR'L LEUR

Confédération culturelle bretonne
Danse | Costumes | Formation | Broderie
3 rue des Gentilshommes
29340 Riec-sur-Bélon
warleur@gmail.com
www.warleur.org

Fédération Morbihan
chez Marc Muros 1 rue Jean Mermoz
56440 Langudic - Tél. : 02 97 65 23 40
Comité des Sonneurs
Place du Rumel - BP - 47 - 56110 Gourin
Tél. : 02 97 23 55 81

Contacts: danseurs.gourin@gmail.com



War'l Leur
PENN AR BED
War'l Leur
ILLE-ET-VILAINE
War'l Leur
MOR-BIHAN
War'l Leur
LOIRE-ATLANTIQUE

